AVIS

du CE France Télévisions Pôle Nord-Est

sur le projet de schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication de France télévisions, conditions de création d'un pôle d'activités à Montpellier (dont feuilleton)

Au terme du processus d'information-consultation sur le projet de schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication de France télévisions, conditions de création d'un pôle d'activités à Montpellier (dont feuilleton), les élu-e-s soulignent les points suivants :

Il s'agit d'une première information/consultation sur un processus d'ensemble dont chaque étape devra être débattue dans les instances. Il s'agit de mettre en œuvre de façon durable et pérenne le pacte de priorité sur le recours aux moyens internes afin d'améliorer les conditions d'approvisionnement des grilles de programme de l'ensemble des antennes de France télévisions.

L'avenir des sites actuels de Lambersart, Strasbourg, Nancy doit être garanti à plusieurs niveaux car ce projet de développement ne peut se solder par la suppression « par vases communicants », d'activités actuellement assurées sur ces sites.

Les élu-e-s exigent donc :

- La garantie d'activité sur leurs sites pour les salariés, sans mobilité contrainte et sur la base des effectifs permanents et non-permanents 2017.
- Le comblement des postes vacants sur chacun de ces sites.
- A minima, le maintien des 8 fictions fabriquées à Lambersart.

L'organisation actuelle de la filière implique qu'un grand nombre de CDD soient embauchés sur les fictions, parce que certains métiers n'existent pas à FTV ou parce que la direction a décidé de ne pas créer de postes malgré un taux de recours très important. La direction ne peut ignorer l'impact sur les intermittents de la diminution du nombre de fictions. Elle devra le prendre en compte pour trouver de l'activité, des permanentisations ou des reconversions, aux personnels dépendant de FTV. A défaut, l'entreprise s'expose à de nombreuses et légitimes procédures judicaires.

Avant que le projet ne soit mis en œuvre, la direction s'est engagée à organiser des groupes de travail avec les personnels dans les trois sites.

Les élu-e-s souhaitent qu'une information régulière leur soit faite par la Direction en séances de CE.

Les élu-e-s seront d'une extrême vigilance sur tous ces points et n'hésiteront pas à demander aux organisations syndicales d'organiser la mobilisation si nécessaire.

Avis adopté à l'unanimité des votants.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, SNJ, FO s'associent.

Lille, le 4 juillet 2017